

Maladies	Dose homologuée	Nombre d'applications maximales/ha/an	Délai Avant Récolte (DAR)	ZNT Aquatique
	<b>casissier - groseillier - framboisier - mûrier - baies et autres petits fruits</b>			
Pourriture grise	2 l/ha	1**	3 jours	5 m
	<b>tomate</b>			
Pourriture grise	1,5 l/ha	1	3 jours	5 m
	<b>aubergine</b>			
Pourriture grise	2 l/ha	1	3 jours	5 m
	<b>carotte</b>			
Maladie des taches brunes ( <i>Alternaria daucy</i> )	2 l/ha	2	21 jours	5 m
	<b>concombre - cornichon - courgette</b>			
Pourriture grise	2 l/ha	1	3 jours	5 m
	<b>fraisier</b>			
Pourriture grise	2 l/ha	1	3 jours	5 m
	<b>haricots verts</b>			
Pourriture grise	1,5 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>pois mange-tout</b>			
Pourriture grise - Anthracnose	1,5 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>laitue - chicorées - scaroles - frisée</b>			
Pourriture grise	2 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>haricots secs - lentilles</b>			
Pourriture grise	1,5 l/ha	2	28 jours	5 m
	<b>pois chiche</b>			
Pourriture grise	1,5 l/ha	2	28 jours	5 m
	<b>oignon (uniquement)</b>			
Pourriture grise ( <i>Botrytis squamosa</i> )	2 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>poireau (uniquement)</b>			
Maladie des taches brunes ( <i>Alternaria porri</i> )	2 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>pois écosés frais - lentilles fraîches</b>			
Anthracnose - pourriture grise	1,5 l/ha	2	14 jours	5 m
	<b>pois protéagineux d'hiver et de printemps - féverole d'hiver et de printemps - lupin</b>			
Anthracnose - pourriture grise	1,5 l/ha	2	28 jours	5 m
	<b>tabac</b>			
Pourriture grise	1 l/ha	2	-	5 m
	<b> fines herbes : aneth (feuille) - basilic - cerfeuil - ciboulette - estragon - fenouil (feuille) - livèche (feuille) - marjolaine mélisse officinale - menthe - origan - romarin - sarriette annuelle - sauge officinale - thym</b>			
Maladies fongiques	2 l/ha	1	14 - 21 jours*	5 m
	<b>porte-graines : cultures potagères - betteraves et légumineuses fourragères</b>			
Pourriture grise	1,5 l/ha	2	-	5 m
	<b>pommier - nashi - néflier - pommette</b>			
Tavelure	0,05 l/hl	2	56 jours	20 m
<i>Gloeosporiose</i> et autres maladies de conservation (parasites de blessures)	1,5 l/ha	2	7 jours	5 m

\* recommandation : 14 jours en production de feuilles / 21 jours en production de racines  
\*\* 1 application dans un programme de 3 applications fongicides sans dépasser 2 applications maximum par an

**SCALA**® - AMM n° 9200159 - Pyriméthanol 400 g/L (36,8 p/p) - \*marque déposée et détenteur de l'AMM BASF France S.A.S. - P101 : En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. SPa1 : Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanol, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilinopyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Fiche de Données de Sécurité disponible en consultant le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) **Edition DECEMBRE 2021.** Annule et remplace toute version préalable. Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.



Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 2)

**H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**EUH208** : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

FONGICIDE MULTICULTURES



**Aucune culture sur la touche !**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## PROTECTION CONTRE LE BOTRYTIS

Sur salades, comme sur beaucoup de cultures légumières, le botrytis (*Botrytis cinerea*) est particulièrement nuisible :

- Les salades sont contaminées à partir d'une blessure ou d'une feuille sénescence en contact avec le sol.
- Le botrytis **colonise ensuite rapidement les tissus** qui deviennent rapidement mous et humides (symptômes caractéristiques des plages huileuses), puis ils prennent une **coloration marron à brun foncé**.
- La pourriture gagne d'autres feuilles puis, si les conditions sont favorables, **atteint le collet et les vaisseaux** qui peuvent être entièrement détruits.
- Finalement **la plante jaunit et flétrit** : une moisissure grise couvre généralement les tissus pourris. Le botrytis peut également s'installer au cœur des salades.

Pendant le cycle de culture, la protection des salades contre les pourritures s'effectue généralement par un programme de trois traitements, à raisonner en fonction du parasitisme attendu sur la parcelle et de l'alternance des produits.

## TOUS LES AVANTAGES DE L'EXPERTISE SCALA®

Utilisable sur de nombreuses cultures, dont laitues, frisées et scaroles, fraisières, tomates, poireaux, carottes, pois de conserve et oignons.

Performance régulière, de haut niveau, grâce à ses propriétés :

- Action par contact,
- Activité translaminaire qui met rapidement SCALA® à l'abri du lessivage et assure le transport de la molécule vers l'autre face des feuilles.

Solution d'alternance pour conserver l'efficacité des programmes.

**Sécurité filière : par rapport aux évaluations actuelles de risque, SCALA® offre une grande marge de sécurité pour le consommateur.**



### SCALA® : protection de la TOMATE contre le Botrytis.

Il est recommandé d'appliquer SCALA® dès le début des périodes de risques, en alternance avec d'autres fongicides homologués.

SCALA® peut être utilisé sur tomates de plein champ, sous tunnels ou serres. Dans les cultures sous abri, veiller à aérer après application.

Sur trois interventions anti-Botrytis, en réaliser une avec SCALA®.

Sous serre, adapter le volume de bouillie à l'importance de la végétation et traiter sur la base de 200 ml/hl.



### SCALA® : protection de la CAROTTE contre l'Alternaria.

Traiter en préventif en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

Dose : 2 L/ha.



### SCALA® : protection du POIS DE CONSERVE contre Botrytis et Anthracnose.

Contre le complexe Botrytis-Anthracnose, effectuer une application par saison.

Dose : 1,5 L/ha.



### SCALA® : protection de la FRAISE contre le Botrytis.

Intégrer SCALA® dans un programme préventif, en alternant avec des fongicides à modes d'action différents. Sur trois interventions anti-Botrytis, en réaliser une avec SCALA®, de préférence la première.

Dose : 2 L/ha.



### SCALA® : protection du POIREAU contre l'Alternaria.

Traiter en préventif en alternance avec d'autres fongicides homologués.

Dose : 2 L/ha.



### SCALA® : protection de l'OIGNON contre Botrytis squamosa.

Intervenir de façon préventive, en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

Dose : 2 L/ha.



## PRÉCONISATIONS D'UTILISATION SUR SALADES

### CONSEILS D'APPLICATION

- Traiter sur un feuillage sec
- Veiller à bien aérer après application en cultures sous abri
- Ne pas utiliser SCALA® en production de plants
- Réaliser l'application avec une rampe, pour :
  - Une meilleure qualité de la pulvérisation.
  - Une répartition homogène de la bouillie.
  - Un moindre risque de surdosage et, donc, un meilleur respect des LMR.

• Une moindre agression du feuillage des salades, lequel peut manifester une sensibilité aux fongicides, en fonction des variétés, du stade et des conditions climatiques.

• Avant de généraliser l'emploi de SCALA®, réaliser un test, notamment en fonction des conditions d'utilisation sous abri (ex : introduction d'une nouvelle variété, etc...).

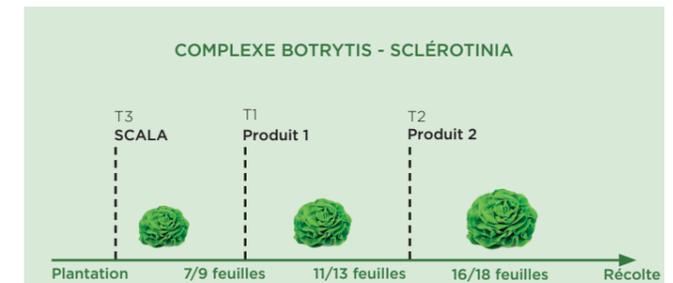
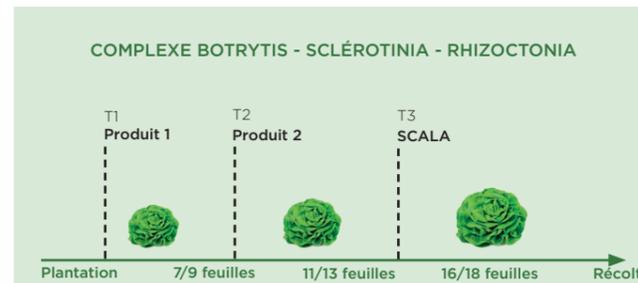
## SCALA® S'EMPLOIE

À RAISON D'UNE APPLICATION DANS VOTRE PROGRAMME

à la dose de 2 L/ha,

en alternance avec des spécialités à mode d'action différent

en début de cycle, en T1 au repiquage ou en T2 au stade 7/9 feuilles ou en T3 au stade 11/13 feuilles en fonction du parasitisme attendu :



Les conseils ci-contre correspondent à un bon usage de SCALA® dans 2 situations courantes. Le programme peut être adapté en fonction de situations locales particulières, en relation avec les conseillers techniques salades concernés.

N° AMM	9200159
COMPOSITION	400 g/l pyriméthanil
FAMILLE CHIMIQUE	Anilinopyrimidines
FORMULATION	Suspension concentrée (SC)
CLASSEMENT	H411
DRE	6 heures
HOMOLOGATIONS	Fruits et légumes (ci-dessus) ; également homologué sur vigne - pourriture grise, champignons producteurs d'OTA et Pommier - Tavelure
CONDITIONNEMENT	1 L et 5 L